Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 018-211802335-20260326-D2026029-DE

Annexe à la délibération du 25 mars 2026 n° 2026-029

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

ARRONDISSEMENT : BOURGES
CANTON : SANCERRE
COMMUNE de SAINT-SATUR

POPULATION (*totale au dernier recensement*) : 1431

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé) :
indemnité maximale du maire + total des indemnités maximales du nombre maximal théorique d'adjoints que le conseil municipal peut désigner = ***5 804,88 €***

II - INDEMNITES ALLOUEES

A. Maire :

Nom du maire	Taux et montant de l'indemnité	Majoration éventuelle	Taux et montant définitifs
M. DELESGUES Christian	55,7 % soit 2289,56 €	/	55,7 % soit 2289,56 €

B. Adjoints au maire et conseillers municipaux titulaires d'une délégation :

bénéficiaires	Taux et montant de l'indemnité	Majoration éventuelle	Taux et montant définitifs
1 e adjoint : Mme FOURNIER Ophélie	21,38 % soit 878,83 €	/	21,38 % soit 878,83 €
2e adjoint : M. NOEL Patrick	21,38 % soit 878,83 €	/	21,38 % soit 878,83 €
3e adjoint : Mme COQUERY Liliane	21,38 % soit 878,83 €	/	21,38 % soit 878,83 €
4e adjoint : M. JAKBY Jean-Paul	21,38 % soit 878,83 €	/	21,38 % soit 878,83 €

C. conseillers municipaux

Nom des bénéficiaires	Taux et montant de l'indemnité	Majoration éventuelle	Taux et montant définitifs
NEANT			

D. MONTANT TOTAL ALLOUE : *5 804,88 €*

Fait à Saint-Satur, le 25 mars 2026

Le Maire, Christian DELESGUES